

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France

Lettre d'information n°1 Mars 2012

Quoi de neuf sur le Plateau de Saclay?

Nous savons que beaucoup d'entre vous se demandent ce que fait la SCI ?

Bien que nous peinions un peu à vous le faire savoir, nous ne sommes pas restés inactifs en 2011, pas plus que les années précédentes. En effet l'année dernière a été une année « clé » pour le Plateau de Saclay.

La SCI « Terres Fertiles » a notamment été présente dans les réunions d'échange avec l'Etablissement Public Paris-Saclay, et dans les réunions de travail du Collectif « un autre avenir pour les Pays de Saclay », en surveillant de très près ce qui concernait les terres agricoles du Plateau afin d'en préserver le maximum.

Rappel:

La loi sur le Grand Paris publiée en juin 2010 concernant principalement la grande boucle de métro automatique et le Plateau de Saclay, fixait comme objectif de préserver « au moins » 2 300 hectares de terres agricole, et créait un Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) pour gérer ce lieu.

En 2011 l'EPPS a commencé à fonctionner, et en juin son Conseil d'administration a lancé un processus pour déterminer les terres agricoles qui seraient protégées, non sans manœuvres, dénoncées par les associations et certains élus municipaux.

Les associations, les élus et les agriculteurs ont vite compris que l'Établissement Public Paris-Saclay se calerait sur le « minimum légal » de 2 300 hectares et se réserverait ainsi tout le reste.

Le conseil d'administration de l'EPPS a confirmé ces craintes et finalement voté le 7/12/2011 une carte ne protégeant que 2 316 hectares seulement.

Cette carte fait désormais l'objet d'une enquête publique du 12 mars au 14 avril 2012 (voir www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats/enquete-publique-sur-la-zone-de-protection)

Elle ne nous convient pas, or il reste des marges possibles de progrès, et les évolutions de ces derniers mois montrent que nos voix peuvent faire une différence! C'est le moment ou jamais de nous mobiliser pour la préservation des terres agricoles du Plateau de Saclay.

Une fois figé, le périmètre ne bougera plus et toutes les terres qui n'en feront pas partie risquent d'être urbanisées, sans recours possible.

<u>L'enquête publique sur le « projet de zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay »</u>:

Comme la position de l'EPPS est choquante, pour plusieurs raisons que nous énoncerons plus bas, le Conseil de Gérance de la SCI Terres Fertiles demande à toutes ses associées et tous ses associés :

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France 15 allée de Chartres - 91370 VERRIERES LE BUISSON http://terresfertiles-idf.org – infos@terresfertiles-idf.org

- soit d'aller déposer dans l'une des 15 mairies concernées,
- soit d'adresser par courrier, à M. Brunier, président de la commission d'enquête, mairie de Saclay, 91400 Saclay.

<u>un avis défavorable</u> sur cette délimitation a minima des terres agricoles protégées, (en précisant pour celles et ceux qui n'habitent pas le périmètre concerné qu'ils expriment leur avis en tant que porteur/porteuse de parts de la SCI Terres Fertiles propriétaire foncier sur le plateau)...

Les règles de l'étude publique imposent des expressions personnelles (un copier-coller du même texte serait considéré comme une expression unique, quel que soit le nombre de contributeurs).

Nous vous proposons donc ci-dessous des éléments de lecture du dossier pour en souligner les enjeux.

Vous pourrez ainsi vous faire votre propre opinion de façon à formuler vos remarques dans les cahiers de l'enquête publique, en choisissant des arguments parmi les suivants.

Il nous semble essentiel néanmoins qu'apparaissent la notion de 2 500 ha à préserver au minimum (2 780 ha sont cultivés aujourd'hui) et les deux localisations du point 3.

Eléments d'argumentation :

1°) L'Etablissement public de Paris-Saclay reste dans une interprétation a minima de la loi, éloignée de l'esprit de la loi, qui précise qu'il faut au moins 2 300 ha (marge de +0,7% à ce jour).

L'esprit de la loi est d'aller « au-delà de 2 300 ha » de terres agricoles et les associations demandent 2 500 ha pour assurer la pérennité d'une agriculture périurbaine sur le Plateau.

2°) Il existe aujourd'hui des projets d'installation et de reprise d'exploitation agricole innovants en agriculture bio de proximité et en circuits courts (le projet d'E. Villain en fait partie).

Il faut rendre possible ces projets et faciliter leur développement à long terme.

- 3°) Il est impératif de réintégrer dans le périmètre de protection les deux espaces qui concentrent aujourd'hui ces enjeux :
- L'ensemble des terres agricoles de la Minière situées à l'Est et à l'ouest de la RD 91 sur la commune de Guyancourt.
- Les terres agricoles situées au Nord de la rigole de Corbeville dans le Sud du Plateau sur la commune de Saclay.

Nous avons soutenu et continuons à soutenir le projet d'Elodie Villain qui souhaite reprendre les cultures sur les terres cultivées par son père dans cet endroit.

Or, son hangar et une bonne partie de ses terres se trouvent dans la zone non protégée et du coup destinée par l'EPPS à l'urbanisation ou à des bassins de rétention d'eaux pluviales.

- 4°) Des projets de routes élargies ou nouvelles vont compliquer l'accès des engins agricoles aux terres, alors que les exploitations agricoles se les partagent.
- Il faut maintenir une continuité fonctionnelle de tous les espaces agricoles (qu'ils soient reliés aisément entre eux pour permettre aux engins agricoles d'y travailler aisément).

- 5°) Des constructions importantes sont prévues sur le campus Paris-Saclay (tour EDF de 23 m, logements étudiants de 50 m) il est essentiel de préserver la cohérence paysagère du bord sud du Plateau, et de réduire la hauteur des constructions.
- 6°) L'EPPS a la possibilité de protéger des terres en dehors du périmètre de l'OIN: il est incohérent de laisser en dehors du périmètre protégé des terres situées à l'est du Plateau sur la commune de Palaiseau, destinées en partie à l'urbanisation ou en partie à un espace naturel alors qu'il s'agit de terres cultivées actuellement.
- 7°) Sur le fond nous sommes opposés à la logique de « cluster » qui concentre sur quelques lieux d'Ile de France des emplois qui devraient être répartis dans toute l'Ile de France et même dans d'autres régions. En effet cette politique d'aménagement génère d'importants coûts supplémentaires, directs (transports, routes et aménagements) et indirects (fatigue des usagers et diminution de la productivité). Nous sommes opposés à la logique d'extension de la ville sur les terres agricoles.

Les 15 communes sur lesquelles les terres agricoles sont implantées :

Bièvres, Buc, Châteaufort, Gif sur Yvette, Guyancourt, Igny, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Toussus-le-Noble, Vauhallan, Villiers-le-Bâcle.

Voir aussi:

http://terresfertiles-idf.org/Terres_Agricoles_Plateau_De_Saclay.pps
http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats/enquete-publique-sur-la-zone-de-protection/

A vous de jouer ! Merci...

Quelles nouvelles actions mener? Peut-on acheter d'autres terres?

Lors de la dernière Assemblée Générale un groupe devait se constituer et réfléchir sur « le sens du projet de la SCI ». Faute de temps nous relançons seulement maintenant la démarche.

SCI des Chèvres de Gabveau

Parmi les autres actions auxquelles nous avons participé en 2011, nous devons citer la création d'une nouvelle SCI : la « SCI des Chèvres de Gabveau » .

Cette SCI a pour objectif d'acheter des terres et un bâtiment agricole afin que Bernadette Boscardin (aidée de Philippe, partenaire de l'AMAP des Jardins de Cérès) puisse continuer à élever un troupeau de chèvres, produire et vendre du fromage de chèvre.

La municipalité de La Ferté Allais ayant décidé de réduire l'activité de la ferme pédagogique, le troupeau de chèvres devait être transféré ailleurs et l'activité d'élevage disparaître.

Fort de notre expérience dans la SCI Terres fertiles, nous avons aidé le conseil de gérance des Chèvres de Gabveau dans la préparation des statuts et les procédures de création.

L'opération à permis de réunir 100 000 euros pour acheter le bâtiment, les terres et une nouvelle fromagerie. La production de fromage a pu reprendre à Gabveau, près de Beaume la Rollande (45)

Plus d'infos sur le site http://leschevresdegabveau.blogspot.com/

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France 15 allée de Chartres - 91370 VERRIERES LE BUISSON http://terresfertiles-idf.org – infos@terresfertiles-idf.org